

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL des JEUNES du
MERCREDI 3 JUIN 2026

Présents :

CMJ Collège : Aubel Candice, Bottet Louna, Brazille Louane, Fournier Lorieux Louison, Guilmet Lou, Pasquier Clara.

CMJ Écoles : Bequet Taïss, Chantelou Solenn, Christmann Rigal Lison, Dècle Jeanne, Fauve Lucile, Laparlère Shawn, Lefloch Aubin Alexis, Mercier Mia, Olive Marilou, Oudin Marius, Pironneau Ysée.

Adultes : Bru Emmanuelle, Cambin Erika, Dècle Juliette, Guillemot Audrey, Hurtaud Arnaud, Legeay Didier, Payne Bénédicte, Remigereau Alain, Tessier Mathieu.

Excusés :

Jeunes : Chalopin Hortense, Dubois Alexis, Guillot Milo, Lienard Noé, Seille Chloé, Seille Loane, Servais Antonine.

Adultes : Lebled Cécile et Seille Julien.

Le CMJ a été décalé de 16h45–18h15, pour nous permettre d'accueillir M GRIMAULT-FREMY.

1. Intervention de M. Antonin GRIMAULT-FREMY (FDGDON49)

À la demande des jeunes, M. Antonin GRIMAULT-FREMY, coordinateur au sein de la FDGDON49 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Maine-et-Loire), est intervenu afin de répondre à leurs interrogations concernant le projet de pigeonnier contraceptif.

Il présente tout d'abord les missions de la FDGDON49. Cette structure organise, à la demande du Ministère de l'Agriculture ou du Préfet, des actions de lutte contre certains organismes nuisibles, tels que les rongeurs aquatiques, les frelons asiatiques, les corneilles noires ou encore les corbeaux freux. Elle travaille en partenariat avec le Conseil départemental, les collectivités, les structures de bassin versant ainsi que plusieurs organismes agricoles.

M. GRIMAULT-FREMY présente ensuite le pigeon des villes (le pigeon biset). Il explique que cette espèce est issue de la domestication et que sa présence importante peut engendrer des nuisances, notamment par l'accumulation de fientes et la transmission potentielle de certaines maladies, comme l'ornithose.



Le fonctionnement du pigeonnier contraceptif

Le principe du pigeonnier contraceptif est d'attirer les pigeons afin qu'ils y nichent. Les œufs sont ensuite régulièrement remplacés ou secoués manuellement pour empêcher leur développement. Cette intervention doit être réalisée très fréquemment par un agent qui accède au pigeonnier.

M. GRIMAULT-FREMY précise que cette solution représente un investissement important, estimé entre 30 000 et 40 000 € pour l'installation, auquel s'ajoutent environ 10 000 € de frais d'entretien par an.

À cette occasion, Alexis demande si cette méthode n'est pas trop radicale.

M. GRIMAULT-FREMY explique que cette solution permet de limiter progressivement la population de pigeons sans procéder à leur destruction. Les adultes continuent à vivre naturellement, mais le nombre de naissances diminue au fil des années. Il souligne que cette méthode est généralement considérée comme plus respectueuse du bien-être animal que des opérations de capture ou d'abattage.

Il partage également plusieurs retours d'expérience d'autres communes :

- dans une commune, le pigeonnier fonctionnait correctement jusqu'à l'installation d'un cirque ; le rugissement d'un lion aurait effrayé les pigeons, qui ne sont jamais revenus
- dans une autre, un agent chargé de l'entretien est tombé de son échelle et s'est gravement blessé au dos
- à l'inverse, certaines communes obtiennent de bons résultats, à condition de maintenir le dispositif pendant une dizaine d'années avant d'observer une baisse significative de la population.

Les autres moyens d'action

M. GRIMAULT-FREMY rappelle que la prévention est essentielle. Il recommande notamment de limiter les possibilités de nidification en condamnant les accès aux greniers et aux combles, ainsi que de sensibiliser les habitants à ne pas nourrir les pigeons. À titre d'exemple, il indique que près de 20 tonnes de fientes ont été retirées de l'église du Plessis-Grammoire.

Il précise également que les graines contraceptives, parfois évoquées comme solution, sont interdites en France.



Enfin, il présente une autre approche, plus naturelle : l'installation d'un nichoir destiné au faucon pèlerin, généralement sur le clocher d'une église. Si un couple de faucons s'y installe, leur présence peut contribuer à faire fuir une partie des pigeons et à réguler naturellement leur population. M. GRIMAULT-FREMY indique qu'un faucon peut consommer jusqu'à deux pigeons par jour. Cette solution reste toutefois incertaine, car rien ne garantit que les faucons viennent occuper le nichoir. Dans certaines communes, une caméra est même installée afin de suivre leur éventuelle installation.

Échanges et suites envisagées

Au terme des échanges, les jeunes s'interrogent sur la méthode la plus respectueuse du bien-être animal : limiter les naissances grâce au pigeonnier contraceptif ou favoriser la présence d'un prédateur naturel comme le faucon pèlerin.

Ils retiennent également que le pigeonnier contraceptif représente un engagement financier, technique et humain important sur plusieurs années.

Afin de poursuivre leur réflexion, les jeunes souhaitent rencontrer la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) afin de recueillir un autre point de vue sur les solutions envisageables.

Au cours des échanges, les élus adultes rappellent qu'une campagne de sensibilisation avait déjà été menée par le passé afin d'inviter les habitants à ne pas nourrir les pigeons et à limiter les possibilités de nidification. Les jeunes prennent note de cette information et s'interrogent sur l'intérêt de renouveler ou de renforcer ce type d'actions en complément des autres solutions évoquées.

2. Rencontre inter-écoles du 5 juin

Mathieu explique que, comme souhaité par les jeunes élus, une rencontre inter-écoles est programmée le vendredi 5 juin 2026. Elle réunira les élèves de CM1/CM2 des trois écoles autour d'activités communes et d'un pique-nique partagé, afin de favoriser les échanges entre les enfants.

Mathieu demande ensuite aux jeunes élus quel rôle ils souhaitent tenir durant cette rencontre. Il leur explique qu'ils pourront soit participer aux activités avec leurs copains, soit prendre un rôle plus actif en animant l'un des jeux proposés et en aidant au bon déroulement de l'événement. Les jeunes réfléchissent à la mission qu'ils souhaitent assurer le jour de la rencontre.

Lucille, Taiss, Alexis, Jeanne, Lison et Solène se positionnent pour animer des jeux lors de la rencontre.



3. Projet “temps autour de la thématique du handicap”

Une prise de contact est en cours avec l'association France Handicap 49, déjà mobilisée notamment lors du Beach Vert le 28 mai. Nous sommes en attente de leur retour concernant une possible intervention auprès du CMJ à la rentrée de septembre ou octobre.

Le groupe « collège » envisage plutôt des interventions en classe ou une conférence autour du handicap, avec un focus possible sur le handicap mental.

Le groupe « écoles » propose, quant à lui, des actions de sensibilisation directement dans les trois écoles de Beaufort-en-Anjou, ainsi qu'au collège.

Il est également proposé de prendre contact avec la MAS de Beaufort afin d'étudier les possibilités de partenariat.

4. Proposition de groupe de travail sur les commémorations

Cette proposition est reportée à septembre, faute de temps.

5. Questions et informations diverses (20 min)

Point d'avancement sur le projet d'abri devant le collège : Didier Legeay explique qu'un point a été fait avec le service finances et que la somme est bien inscrite au budget. Le projet a été revalidé par le bureau municipal. La demande de trois devis, afin de respecter la procédure de marché public, a été transmise au service technique. Didier espère que les travaux pourront débuter à l'été ou à l'automne 2026. Ils devront être planifiés sur la période estivale afin de ne pas gêner le fonctionnement du collège. Une inauguration sera à prévoir.

Un recensement à main levée des jeunes intéressés par la participation aux cérémonies (mariages, parrainages) est réalisé (trêves du 24 juin au 9 septembre). Cette période correspondant à une forte activité du service jeunesse ainsi qu'aux congés d'été, l'ensemble des jeunes présents se positionne favorablement, à l'exception d'Alexis.

Proposition de laisser de côté le projet “valoriser les jeunes qui portent leur casque à vélo” : les jeunes sont favorables.





Cérémonie du 18 juin : attention, le document transmis comporte des erreurs. Un nouveau document sera envoyé. La cérémonie se déroulera à Beaufort à 18h30. Louison a pris la parole durant la réunion et a très bien expliqué la signification de cette commémoration, en rappelant les événements du 18 juin 1940, date de l'appel du général de Gaulle depuis Londres, marquant le début de l'appel à la résistance.

Une question est également posée concernant la gerbe : il est précisé qu'il s'agit d'un hommage floral déposé lors de la cérémonie.

Prochaine réunion : le mercredi 9 septembre.

